



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 10 mars 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 4 025 336 760, Chemin de la Baie Zone H-9	La demande consiste à : L'implantation d'un garage non attenant en cours avant alors que l'article 6.2.4.1.2 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i> , tel qu'amendé, mentionne que l'ensemble de la construction doit respecter l'alignement avant du bâtiment principal.

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 20 février 2026.

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

